



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Un règlement intérieur est un document qui précise les règles indispensables au bon fonctionnement du centre. Ce règlement intérieur est affiché à l'entrée, il est téléchargeable sur le site internet de la ferme du Conté - <http://fermeduconte.jimdo.com> - onglet « téléchargements »

Toute personne dans l'enceinte du centre doit **respecter scrupuleusement le règlement intérieur**, qu'il soit ou non adhérent.

Modalités d'inscription centre équestre

L'inscription implique la prise annuelle de la licence délivrée par la Fédération Française d'Équitation.

Lors de l'inscription, chaque participant doit remplir une fiche de renseignements et accepter les dispositions du présent règlement. L'inscription donne le droit d'accès aux différentes activités

L'assurance individuelle obligatoire

La licence est délivrée par la Fédération Française d'Équitation, elle en fixe les modalités. Pour certaines activités ponctuelles, lorsque la souscription à la licence FFE n'est pas rendue obligatoire, le participant doit nécessairement remplir une décharge de responsabilité et fournir une photocopie de sa police d'assurance couvrant les sports à risque, notamment l'équitation.

Le certificat médical

Un certificat médical nominatif est obligatoire autorisant la pratique de l'équitation. Il doit être signé par le médecin et porter son cachet, et dater de moins de 2 mois avant inscription.

Encadrement des activités

Toutes les activités ainsi que toutes les installations sont placées sous l'autorité de la monitrice. A l'intérieur des installations ou lors des sorties en extérieur, les participants doivent observer un respect complet de l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.

La monitrice est la seule personne pouvant intervenir lors des activités. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des séances. Si nécessaire, il pourra être demandé aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'activité.

Tout participant souhaitant effectuer une réclamation qu'il estime motivée et justifiée, concernant l'établissement peut l'effectuer en demandant un rendez-vous avec la gérante (contact en bas de page).

Organisation des activités

Les activités sont organisées sous forme de séances à jours et heures fixes de Septembre à Juin. Au cours des vacances scolaires, d'autres activités seront proposées

Absences en cours: Les absences signalées au minimum 48h à l'avance pourront faire l'objet d'une récupération, à condition qu'elles gardent leur caractère exceptionnel (maladie ou événement particulier) Toute absence à un cours non signalée au moins 48 h à l'avance sera comptabilisée sur la carte, elle pourra être rattrapée à l'occasion d'un autre cours (mercredi ou samedi).

Météo: En cas d'intempérie, le centre se réserve le droit de remplacer les activités prévues par d'autres activités plus adaptées ou de les reporter à une autre date.

Les balades du Conté 31220 St MICHEL

Web : <http://fermeduconte.jimdo.com> ☎: 05.61.90.03.68 ✉: fermeduconte@orange.fr

Contact: Anouk VIDRY-BINOT,

Diplômée d'état en BDEPS Tourisme Équestre,

Accompagnatrice de Tourisme Équestre, Brevet d'Animatrice Poney.

Stages vacances: Les inscriptions aux animations, stages ou randonnées doivent être réglées au plus tard 7 jours avant la date de l'activité. Ces inscriptions ne donnent lieu à aucun remboursement en cas de désistement.

Prise en charge des mineurs

Les participants sont attendus au moins 5 minutes avant l'horaire indiqué, afin de prendre connaissance de l'organisation de l'activité.

L'activité n'est terminée que quand le matériel est rangé et les poneys remis en condition.

Les participants mineurs ne sont sous la responsabilité du centre que durant leur temps d'activité. En dehors de ces plages horaires, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.

Équipement de sécurité

Le casque protecteur aux normes européennes (EN) est obligatoire pendant les activités équestres. Il doit être adaptée à la taille du cavalier et en bon état. Le Centre pourra, dans un premier temps, prêter cet équipement aux enfants débutants. Pour toute évolution sur le Parcours en Terrain Varié impliquant des franchissements d'obstacles fixes, le port du gilet de protection est obligatoire.

COMPORTEMENT ET SECURITE

Le respect du poney étant une règle absolue, tout mauvais traitement est interdit

Les usagers et visiteurs s'obligent au respect des règles de vie:

- Rester courtois en toute circonstance
- Ne pas fumer dans l'enceinte du centre (sauf parking), ramasser ses mégots
- Ranger correctement le matériel après usage à l'emplacement désigné
- Faire bon usage des poubelles mises à disposition, pour ne rien laisser traîner
- Ne pas effrayer les animaux par des gestes, cris, attitudes inappropriés au lieu
- Ne pas aborder les poneys sans les prévenir, ne rien leur donner à manger, ne pas pénétrer à l'intérieur des parcs, paddocks, stabulations sans en avoir l'autorisation.
- Ne pas se tenir à proximité des véhicules agricoles (tracteur, remorque...)

Les chiens sont admis sous réserve de bon comportement et tenus obligatoirement en laisse
Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des installations

Chacun doit aussi veiller au **respect de l'environnement**, plantations et autres espaces naturels

Promenades en main : Dès l'âge de trois ans, des balades en main sur shetlands sont proposées avec, à disposition, un poney équipé. Un adulte est nécessaire par poney afin d'assurer la sécurité de l'enfant. Cette balade s'effectue au pas, son but étant la découverte en toute sécurité. Cette prestation est une location d'équidé, tout le temps de balade se déroule sous la responsabilité de l'accompagnant qui décharge la ferme équestre de toute responsabilité en cas de problème.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement pourra être exclue temporairement ou définitivement du centre sans prétendre à la moindre indemnisation

Les balades du Conté 31220 St MICHEL

Web : <http://fermeduconte.jimdo.com> ☎ : 05.61.90.03.68 ✉ : fermeduconte@orange.fr

Contact: Anouk VIDRY-BINOT,

Diplômée d'état en BDEPS Tourisme Équestre,

Accompagnatrice de Tourisme Équestre, Brevet d'Animatrice Poney.